

LES HYDROGELS AMORPHES

Un produit polyvalent qu'il faut bien connaître.

PAR **DIANE ST-CYR**, INF., STOMOTHÉRAPEUTE, B.SC., M.ÉD.

Les hydrogels amorphes sont des produits qui ont des indications variées. Cependant, ils peuvent nuire à la cicatrisation des plaies s'ils sont mal utilisés ou mal appliqués. Cet article décrit leur composition, leurs indications et contre-indications, leur mode d'utilisation et présente quelques considérations cliniques.

Il s'agit de polymères à base d'eau ou de glycérine qui contiennent de 80 % à 99 % d'eau. Leurs propriétés d'absorption varient d'un produit à l'autre. Afin de conserver l'hydrogel, d'augmenter sa capacité d'absorption et de fournir un élément exogène à la cicatrisation, certains fabricants y ajoutent du chlorure de sodium à concentration physiologique, du collagène, des particules d'alginate, de la fibronectine, de la pectine, du propylène glycol ou de la carboxyméthylcellulose sodique.

Les hydrogels amorphes ont pour fonctions de conserver ou d'ajouter de l'humidité aux plaies sèches ou peu exsudatives. Ils sont d'ailleurs contre-indiqués en présence d'un exsudat modéré à abondant.

En présence de tissus nécrotiques humides ou de fibrine, ils contribuent au débridement autolytique en liquéfiant les tissus dévitalisés. Ils favorisent la prolifération du tissu de granulation et du tissu épithélial en maintenant l'équilibre hydrique. Les hydrogels isolent les terminaisons nerveuses et préviennent les traumatismes du lit de la plaie. Ils requièrent l'utilisation d'un pansement secondaire en tout temps.

APPLICATION

Pour minimiser les effets indésirables associés à l'utilisation des hydrogels amorphes, ils doivent être appliqués en couche mince (3 à 5 mm) sur toute la surface du lit de la plaie. À l'application, il est important d'éviter tout contact du tube ou de l'applicateur. L'utilisation de tiges montées ou d'abaisse-langues peut faciliter une application plus uniforme sur la plaie et empêcher que l'hydrogel s'étende sur la peau environnante. Il est déconseillé d'utiliser uniquement de l'hydrogel amorphe pour remplir des cavités de plus de 2 cm de profondeur ; il faut alors combiner l'hydrogel avec une mèche ou une compresse pour combler l'espace mort. Ce type de pansement comporte un risque de macération de la peau environnante. Afin de prévenir la macération ou de la traiter



Grande plaie de pression de stade IV à la région sacro-coccygienne. Présence de macération importante de la peau environnante comme l'indique la décoloration blanchâtre de la peau.

© Diane St-Cyr

aux premiers signes de son apparition, il est recommandé d'appliquer une crème barrière (à base de gelée de pétrole, d'oxyde de zinc ou de silicone) ou un protecteur cutané liquide avec ou sans alcool selon qu'il y ait ou non une irritation cutanée.

Les compresses sèches sont contre-indiquées comme pansements secondaires car elles absorbent les hydrogels.

PANSEMENTS

Un pansement secondaire adéquat est un important complément pour optimiser les effets de l'hydrogel amorphe et contrer ses effets indésirables comme la macération. Les compresses sèches sont contre-indiquées car elles absorbent les hydrogels qui sont composés de 80 % à 99 % d'eau. Ces compresses causent ainsi un risque d'accolement du pansement et d'assèchement du lit de la plaie. Les pansements non adhérents, imprégnés ou non, avec ou sans bordure adhésive, sont les panse-

ATTENTION

- > La quantité d'exsudat est le principal critère pour justifier l'utilisation sécuritaire des hydrogels amorphes.
- > En présence de tissus nécrotiques dans une plaie avec exsudats modérés à abondants, l'hydrogel amorphe est déconseillé.

ments secondaires les plus couramment utilisés. Les pansements de mousse hydrophile sont également utilisés particulièrement lorsque la durée de port préoccupe l'équipe de soins.

Les hydrogels amorphes sont contre-indiqués lorsque la plaie a des exsudats modérés à abondants. Ils sont aussi contre-indiqués en présence d'infection.

La fréquence de changement du pansement dépendra de la qualité des tissus du lit de la plaie. En présence de tissu nécrotique, il est recommandé de changer le pansement quotidiennement. Il est préférable de changer le pansement moins fréquemment, soit toutes les 48 à 72 heures quand la plaie est à 100 % de granulation. ■

Références :

Baranoski, S. et E.A. Ayello. « Wound treatment options », in S. Baranoski et E.A. Ayello (ss la dir. de), *Wound Care Essentials: Practice Principles*, Philadelphie, Lippincott Williams & Wilkins, 2004, p. 127-156.

Broussard, C.L. « Dressing decisions », in D. Krasner, G.T. Rodeheaver et R.G. Sibbald (ss la dir. de), *Chronic Wound Care: A Clinical Source Book for Healthcare Professionals* (4^e éd.), Malvern (PA), HMP Communications, 2007, p. 249-262.

Currence, S. et D.L. Krasner. « Wound product selection challenges: developing strategies for your practice setting », in D. Krasner, G.T. Rodeheaver et R.G. Sibbald (ss la dir. de), *Chronic Wound Care: A Clinical Source Book for Healthcare Professionals* (4^e éd.), Malvern (PA), HMP Communications, 2007, p. 263-269.

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). *Les soins de plaies au cœur du savoir infirmier-De l'évaluation à l'intervention pour mieux prévenir et traiter*, Montréal, OIIQ, 2007, 486 p.

Registered Nurses Association of Ontario (RNAO). *Évaluation et traitement des plaies du pied chez les personnes atteintes de diabète*, Toronto, RNAO, 2005. coll. « Ligne directrice sur les pratiques exemplaires en soins infirmiers ».

Le RIIRS vous connaissez?

Le RIIRS est pour tous les infirmiers et infirmières, infirmiers et infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, techniciens en circulation extracorporelle, perfusionnistes et puéricultrices retraités, sans égard aux champs d'activités et aux fonctions occupées au cours de leur carrière.

Le RIIRS

- s'occupe de la défense des droits de ses membres, offre des services-conseils et, par le biais d'un assureur, des services d'assurance, participe aux grands débats publics;
- établit des liens avec des organismes axés sur le mieux-être des retraités;
- publie l'Écho du RIIRS, journal d'information.

Le RIIRS est présent dans chaque région du Québec.

Pour vous prévaloir du privilège de transfert de votre assurance-vie, il est essentiel que vous deveniez membre du Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé dans les 60 jours suivant la date de votre prise de retraite.

C'est simple et facile de devenir membre du RIIRS.

Informez-vous dès aujourd'hui en nous contactant au :

Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé
 Tél. : 418 626-0861 • S.F. : 1 800 639-9519
 info@riirs.org • www.riirs.org

MYTHES ET RÉALITÉS

LA CEPI DÉMYSTIFIÉE

Connaissez-vous la candidate à l'exercice de la profession d'infirmière ?

PAR MARTINE MAILLÉ, INF., M.SC. ET JOËL BRODEUR, INF., M.SC.

Lors des Premiers Jeux infirmiers du Québec les 29, 30 et 31 janvier derniers, 40 équipes ont participé au jeu « La CEPI démystifiée ». À votre tour de vous mettre dans la peau d'une candidate à l'exercice de la profession d'infirmière pour tenter de départager les mythes et les réalités.

VRAI ou FAUX

- | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| 1. Mon employeur me demande d'accompagner un client en ambulance vers un autre établissement pour un examen. Il se peut que j'aie à lui administrer des médicaments et mon employeur m'assure que je remplace une infirmière auxiliaire. Puis-je faire l'accompagnement ? | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 2. Une CEPI ne peut pas faire des heures supplémentaires. De toute façon, l'assurance responsabilité ne la couvre que 12 heures par jour. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3. La CEPI peut participer au contrôle et au décompte des narcotiques. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 4. Une CEPI peut exécuter les ordonnances médicales écrites. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 5. Une CEPI ne peut pas assurer la surveillance d'un client sous télémétrie, sauf si le diagnostic est d'origine cardiaque. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 6. L'infirmière auxiliaire vous rapporte que M. Tanguay présente une température de 38,8° C. Selon l'ordonnance collective en vigueur dans cet établissement, un bilan septique pourrait s'appliquer. La CEPI peut faire exécuter cette ordonnance collective. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 7. Une CEPI peut déterminer et ajuster le PTI des clients, peu importe le secteur d'activité. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 8. La CEPI ne peut pas prendre en charge un client qui a une canule artérielle. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 9. Une CEPI ne peut pas exercer dans une pharmacie à titre de travailleuse autonome. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 10. La CEPI peut rester seule dans une unité de soins de courte durée pendant les pauses et les repas à la condition qu'elle ne soit pas seule plus de 45 minutes. | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

RÉPONSES EN PAGE 46